



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SERVICE
RESSOURCES
HUMAINES

DELIBERATION 2023/12
N° 72

Nombre de Conseillers : 33
En exercice : 33
Présents : 22
Votants : 30

DATE D'AFFICHAGE
1^{er} décembre 2023

DATE DE CONVOCATION
29 novembre 2023

OBJET:
AUTORISATION
ANNUELLE
DE RECRUTEMENT
D'AGENTS
CONTRACTUELS
SUR DES EMPLOIS
NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE
A UN ACCROISSEMENT
TEMPORAIRE
D'ACTIVITE
(en application de l'article
L 332-23-1° du code général
de la fonction publique)

Le Maire
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en sous-préfecture.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

18.12.2023

S'LO

ID : 059-215901125-20231207-202312DELIB72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt trois, le sept décembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

PRESIDENCE de : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

Étaient présents : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, M. DECROIX Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme DELGARDE Marie-Tiphaine, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. MUSY Frédéric

Conseillers ayant donné procuration :

Mme GILBERT Stéphanie procuration M. LEMAIRE Pascal
M. DRUESNE Patrick procuration M. RICHEZ Régis
Mme GILSON Emmanuelle procuration Mme DUPUIS Michèle
M. BIGAILLON Laurent procuration M. BROGNIET Patrick
Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain
M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane procuration Mme LUDOVISI Brigitte
Mme CANIAU Nathalie procuration M. DECROIX Patrick
M. JEZEK Christophe procuration Mme DUHAMEL Sylvia

Absents excusés : M. BECOURT Julien

Absents : Mme DYTRYCH Anne - M. LECLERCQ Jacques

OBJET: AUTORISATION ANNUELLE DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (en application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 332-23-1°,

Considérant qu'en prévision de faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité dans le fonctionnement des différents services municipaux,

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique précité,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission du personnel du 28 novembre 2023,

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE :

- pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois en application de l'article L 332-23-1° du code général de la fonction publique précité.

A ce titre, seront créés :

- Au maximum et en fonction des besoins des services 2 emplois de catégorie A :

2 postes d'attaché territorial à temps complet.

... / ...

- Au maximum, et en fonction des besoins des services

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet,
- 1 poste d'animateur territorial à temps complet,
- 1 poste de technicien territorial à temps complet.

- Au maximum et en fonction des besoins des services 17 emplois de catégorie C :

- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet,
- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet,
- 8 postes d'adjoint technique territorial à temps non complet,
- 3 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet,
- 2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps non complet,

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal de chaque grade de référence.

DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,

AUTORISE Madame le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents contractuels seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la présente délibération décrite comme ci-dessus à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Sylvia DUHAMEL.

Signée le 12.12.2023
Transmis en préfecture 12.12.2023
Publié sur le site le 13.12.2023